

Dossier de Presse

15 décembre 2015



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Ensemble durablement

CENDRIERS DE PLAGE

Contact presse
Service communication
Tél. 0262 49 96 09
communication@civis.re



SOMMAIRE

CIVIS et Environnement

Constat

Projet « Cendriers de plage »

Perspectives

Contacts



Population CIVIS au 1er janvier 2015 : 177 370

CIVIS COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ensemble durablement

**Poubelle verte
ou jaune?**

ADÉME
 Agence de l'écologie
 et du développement durable
 de la Région de Mayotte

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE PAR LA
**CRÉATION DE LA
 CROISSANCE VERTE**
 MAIRIE DE SAINTE-PIERRE • DÉPARTEMENT DE LA MAYOTTE

ECO
 EMBALLAGES

CIVIS ET ENVIRONNEMENT

La CIVIS a été le premier EPCI de La Réunion à avoir mis en place un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) en partenariat avec l'ADEME en 2009, visant à diminuer la quantité et la nocivité des déchets. Ainsi, 231 actions de terrain ont été réalisées en 2014 et ont permis de sensibiliser 4 955 personnes aux différentes thématiques du PLP de la CIVIS.

De plus, les 50 médiateurs et animateurs de la Direction Environnement de la CIVIS ont activement sensibilisé la population au tri et à la gestion des déchets au travers d'actions en porte-à-porte (près de 9 400 foyers sensibilisés en 2014) et d'animations lors d'événementiels ou auprès des scolaires (près de 9 300 personnes tout public confondu sensibilisées en 2014).



CENDRIER DE PLAGE

Un mégot de cigarette met 1 à 5 ans pour disparaître !

Des cendriers de plage sont mis à votre disposition gratuitement afin de garder la plage propre.

1. Prenez une canette
2. Utilisez-la pour y entreposer vos mégots éteints
3. Après usage, videz la canette dans la poubelle
4. Replacez-la dans le haut du distributeur



tabac info service
le site + l'appli + le 39 89

CIVIS
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Ensemble durablement

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
PAYSAN DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BIEN-ÊTRE



VILLE DE SAINT-PIERRE

LA CHARTE ECO-CITOYENNE pour des loisirs et un tourisme respectueux de l'environnement

*Pendant mes loisirs et mes vacances, je pense aussi
"Respect de l'Environnement" et j'adopte les 10 gestes simples suivants :*

- 1) Je privilégie le co-voiturage pour mes déplacements.
- 2) Je respecte les sites : je ne piétine ni la végétation ni les coraux.
- 3) Je ne prélève aucune espèce végétale et aucun corail.
- 4) Je ne jette rien dans la nature (mégots, épluchures...) pour éviter la prolifération des rats et garder mon environnement propre.
- 5) Lors de mes repas, j'évite les sacs plastiques, les couverts, nappes et serviettes jetables.
- 6) Si j'amène ma boisson, je préfère un contenant réutilisable de grande contenance.
- 7) Après mon repas, je ramène mes déchets chez moi si je suis en randonnée ou sur la plage.
- 8) Je trie mes déchets : les emballages dans la poubelle jaune et le verre dans la borne prévue à cet effet.
- 9) Je m'engage à sensibiliser mon entourage/mes clients et les touristes aux éco-gestes de cette charte.
- 10) Je m'engage à être un éco-touriste que ce soit en vacances, en pique-nique et/ou lors de mes activités de loisirs en signant cette charte.

CIVIS
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Ensemble durablement

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉISSANCE VERTE
PAYSAN DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BIEN-ÊTRE

 **ECO
EMBALLAGES**



CONSTAT

La cigarette n'est pas seulement un désastre pour la santé de chacun, elle l'est aussi pour notre planète. Si facilement jetés, les mégots de cigarettes libèrent pourtant près de 4 000 produits chimiques différents (dont plus de 50 cancérigènes), qui se diffusent dans le sol et sont transportés jusqu'à nos océans, provoquant alors une avancée de plus dans la destruction de notre environnement.

De plus, en période estivale, les plages sont fréquentées par de nombreux enfants qui jouent dans un sable rempli de mégots (difficiles à éliminer lors des nettoyages) et courent à travers les fumées de cigarettes.

Quels sont les effets sur notre environnement ?

- Augmentation des espèces en danger : ingestion directe de mégots de cigarettes

- Environnement pollué : Cadmium et plusieurs produits chimiques toxiques sont libérés dans l'eau et la terre

- Déforestation et potentielle disparition d'espèces végétales endémiques

Jusqu'à 5 ans ! Soit le temps que met un mégot pour se dégrader dans la mer

PROJET

CENDRIERS DE PLAGE

Le projet « Cendriers de plage » vise à garantir la propreté des plages de l'intercommunalité et aussi à préserver la santé des fumeurs et des non-fumeurs.

Des distributeurs de cendriers seront mis à la disposition des plagistes sur 5 endroits stratégiques en entrée de plage de Saint Pierre (zones test) afin de lutter contre les mégots sur les plages.

Le dispositif comprend deux grandes « cigarettes distributeurs » avec un panneau explicatif. Les cannettes délivrées sont recyclables et ont été customisées aux couleurs de la CIVIS pour l'occasion. Deux poubelles accompagnent également ces distributeurs.

Cette mise en oeuvre a été possible grâce au concours des différents services de la CIVIS:

- La régie
- La direction transport
- La direction environnement
- Le service communication

Principe :

- Des cendriers de plage sont mis à disposition gratuitement afin de garder la plage propre.

- Après usage, la canette doit être vidée dans la poubelle prévue à cet effet et replacée dans le distributeur.

- De plus, dans chaque office du tourisme, une charte pour un tourisme respectueux de l'environnement sera mise en place à l'attention des touristes locaux et extérieurs.

Des ambassadeurs de cette charte auront pour but de préserver les sites touristiques tant sur le plan de la propreté que sur celui du respect de la faune et de la flore.



PERSPECTIVES

Ce dispositif a pour objectifs principaux d'améliorer la propreté des plages et amener les plagistes à être de vrais éco-citoyens. Il se décline en sous-objectifs :

- Inviter les fumeurs à ne pas enfouir leurs mégots dans le sable
- Inciter les plagistes à ne pas laisser leurs déchets sur les plages
- Permettre aux plagistes de réaliser le geste de tri
- Limiter le criblage mécanique des plages lors du nettoyage afin de préserver la laisse de mer et les organismes vivants

De plus, ce projet est également un message envers les jeunes. En effet, le fait d'avoir moins de fumeurs sur les plages, peut potentiellement inciter les jeunes à ne pas commencer la cigarette.

Les « Cendriers de plage » sont une alternative en attendant la future loi sur « l'interdiction de fumer sur les plages ».

CONTACTS

CONTACT PRESSE

Service communication de la CIVIS
Tél. 0262 49 96 09
GSM : 0692 881 650
communication@civis.re

**Pour tout renseignement, demande de documentation,
contactez la Direction Environnement de la CIVIS**

Direction Environnement de la CIVIS
29 route de l'Entre-Deux
97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 49 96 00

 **N°Vert 0 800 501 501**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Ensemble durablement